
Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

**Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019
18h30 Le Gram, rue de la Savonnerie 4, Renens**

Présidence : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Présidente

Présents

Excusés et

Absents : Selon liste de présence annexée

Procès-verbal : François Chevalier, Renens le 12 décembre 2019

1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Accueil de trois personnes invitées pour évoquer des pistes de réponses aux problématiques majoritairement relevées du questionnaire « sécurité aux abords des écoles » : Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale Urbanisme – Travaux, M. Olivier Golaz, Conseiller municipal Informatique – Population – Sécurité publique et M. Jean-Claude Bourgeois, Adjoint du chef de service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes.

L'Ordre du jour est accepté et le PV de la séance du 10 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Un sujet a été proposé sur le thème des devoirs (à l'école et devoirs accompagnés). Ce sujet nécessitant une réflexion de fond, il sera abordé lors de la prochaine séance du CET. Un questionnaire proposé à ce sujet par la DGEO sera traité dans les divers de la présente séance.

Mme la Présidente informe qu'elle va lancer une démarche d'évaluation des besoins des jeunes de 5 à 25 ans. Cette démarche sera menée avec la collaboration de Jaiunprojet.ch du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) qui va proposer des questionnaires. Un groupe de travail sera constitué impliquant les directions scolaires, ainsi que des représentants du CET. Mmes Alessandra Rovero et Véronique Berthoud se proposent. D'autres partenaires sont encore à désigner. Les questionnaires seront remis aux membres de ce GT prochainement par Mme Romano afin que chacun-e puisse y faire ses commentaires et/ou ajouts.

Le secrétaire du conseil, M. François Chevalier, quittera ses fonctions d'adjoint de la cheffe du service CJS à la fin du mois de décembre 2019. Il conservera néanmoins un mandat à durée déterminée de janvier à juin 2020 à 50% afin d'assurer la transition de la réorganisation du service. Il restera en charge du secrétariat du CET pour les deux premières séances de 2020.

2. Rappel des dates du CET et de son Bureau en 2020

Bureau 18h

Mercredi 29 janvier
Mercredi 29 avril
Mercredi 23 septembre
Mercredi 18 novembre

Conseil 18h30

Mercredi 12 février (salle de conférence CJS)
Mercredi 13 mai
Mercredi 7 octobre
Mardi 1^{er} décembre

Les séances du Bureau ont lieu au service CJS, rue de Lausanne 21

Les séances du CET ont lieu à la Buvette de la Salle de spectacles, rue de Lausanne 33 sauf la séance du 12 février qui aura lieu à la salle de conférence CJS rue de Lausanne 21

3. Sécurité aux abords des écoles

Les problématiques issues des questionnaires « sécurité » concernent plusieurs services de l'administration communale. Leurs représentants précisent néanmoins que tout ne peut pas être résolu selon les souhaits exprimés pour des raisons diverses, mais qu'un maximum de solutions réalistes seront recherchées et mises en œuvre.

Verdeaux-Pépinières

Vitesse à proximité des collèges : problème récurrent autour de toutes les écoles, surtout celles qui sont aux abords de rues à 50 Km/h telles Verdeaux ou le Censuy. Pas beaucoup de marge de manœuvre en plus du « kit école » déjà mis en place. Pas possible par exemple de construire des ralentisseurs (gendarmes couchés) car ces installations portent préjudice aux transports publics. Par contre il est possible d'intervenir afin de mieux sécuriser les passages à piétons. Un projet est à l'étude à ce sujet.

Déposes élèves par les parents : plusieurs parents demandent une augmentation des places de dépose. Il n'y a pas de volonté politique visant à augmenter les places de dépose aux proches abords des sites scolaires afin d'éviter un « appel d'air » et de ne pas encourager l'usage de la voiture pour mener son enfant à l'école.

Zone kiosque au chemin des Pépinières : cette jonction du ch. des Pépinières et du bas de la rue du Bugnon, devant le kiosque, est particulièrement dangereux en raison de l'absence d'un trottoir, de trafics automobiles divers (enseignants, bordiers, dépose parents...) et de la forte affluence d'élèves. Proposition est faite de poser des potelets pour réguler le trafic, ainsi que multiplier les contrôles, voire procéder à des contraventions. De plus, sur le ch. des Pépinières, il s'agira de trouver une solution plus efficace et moins dangereuse qu'une simple ligne jaune sur le sol faisant office de trottoir.

Couvert au collège des Pépinières : la norme en la matière prévoit une surface de 0,5 m² par élève. Or dans le cas présent la surface totale des couverts est de 175 m². Le collège comptant 260 élèves, la norme est donc largement respectée. Ce constat est également fait dans les autres collèges de Renens.

Escalier dangereux dans la cour des Pépinières : une bande réfléchissante sera tracée afin de prévenir les accidents.

Simplon

Mur côté route : la pose d'un garde-corps interviendra prochainement, car ce mur n'est effectivement plus aux normes. Il est fait mention de veiller à ce que ce garde-corps ne soit pas un appui permettant d'escalader le mur.

Feux au passage piétons : il fonctionne à nouveau normalement.

Patrouilleurs scolaires : nécessité d'augmenter la prestation en général dans les carrefours sensibles (Simplon, Censuy, 24-Janvier, Verdeaux).

Circulation piétonne : en lien avec la gare et le tram, à l'horizon 2022, les trottoirs seront élargis et une passerelle permettra aux étudiants du gymnase et aux bordiers de traverser le carrefour du Simplon, depuis la gare en direction des anciens entrepôts, sans accès à la circulation avec un gain de temps et de sécurité.

Léman

Rue du Léman dangereuse : cette rue est toutefois une voie dédiée à la mobilité douce. Les usagers doivent se souvenir qu'ils se trouvent sur une route. Il est important de les sensibiliser à un comportement adéquat. Vouloir trop mettre de barrières et garde-fous n'est pas une solution, tend à cloisonner les espaces et déresponsabiliser les attitudes. Il faut apprendre à s'y mouvoir avec respect et attention. Néanmoins une attention sera apportée aux endroits sensibles.

Talus herbeux : le nécessaire a été fait avec la pose de palissades en bois esthétiques et efficaces.

Censuy

Gravillons : le choix de gravillons n'est pas opportun dans une cour où de jeunes enfants courent et risquent de se blesser. Pas d'autres choix pour l'instant.

Rond-point Obi et passage sous voie très dangereux : en ce qui concerne le rond-point, le recours à des patrouilleurs pourrait représenter une solution. Quant au tunnel du sous-voie, il n'est pas possible de poser des barrières en raison de l'étroitesse du trottoir que cela générerait et qui pourrait notamment rendre difficile le passage de poussettes. La configuration actuelle correspond à ce qui était prévu. Ce n'est peut-être pas idéal, mais induit la nécessité du voisinage de la circulation motorisée avec les piétons. Des barrières confortent les automobilistes dans un cadre délimité susceptible d'encourager l'excès de vitesse et le manque d'attention des autres usagers de la route.

24-Janvier

Cour à sécuriser : bandes réfléchissantes et aménagements en cours avec le service Gestion urbaine et Développement durable.

Les autres points concernant la dangerosité du rond-point et les zones de dépose ont déjà été évoqués.

Florissant (pas visité par le GT)

Le chemin des Clos est dangereux. Des propositions de solutions doivent être étudiées.

Sous-Biondes (pas visité par le GT)

Le chemin d'accès à l'école est très dangereux et une solution le rendant inaccessible par les voitures non autorisées est nécessaire.

L'ensemble de ces retours et intentions d'améliorations fera l'objet d'une réponse écrite de la Municipalité.

4. Divers

Devoirs : le questionnaire remis par la DGEO est soumis à discussion et les membres du conseil décident de ne pas répondre aux questions 6.1 et 6.2 du fait que le débat au sujet des devoirs n'a pas encore pu avoir lieu.

Secondaire : informations sur la campagne « Nous êtres humains ». Plusieurs actions pour le respect en milieu scolaire interviendront. Le projet sera présenté ultérieurement.

Retour projet ruches par M. Kocher : le projet va de l'avant et il semble qu'il génère une nouvelle initiative cette fois impliquant la création d'un étang.

M. Kocher souhaite également avoir un retour sur le récent projet de lectures en classe.

5. Prochaine séance

La séance est close à 20h30. **la prochaine aura lieu exceptionnellement dans les locaux du service CJS, rue de Lausanne 21 mercredi 12 février 2020 à 18h30**

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier